

Communiqué de presse

26 avril 2021

Communiqué de presse - Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : lancement d'un appel à projets portant sur la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail des professionnels exerçant leur activité dans les services à la personne à domicile.

Dans le cadre de son programme d'actions 2018-2022, et fidèle à sa volonté de favoriser les échanges entre employeurs en vue d'élaborer des documents de référence au bénéfice de tous, le FNP de la CNRACL lance un nouvel appel à projets portant sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des professionnels exerçant leur activité **dans les services à la personne à domicile**.

Cet appel à projets, ouvert à tout employeur territorial et hospitalier immatriculé à la CNRACL souhaitant développer des actions de prévention des risques professionnels au profit de ces professionnels, vise à analyser les situations de travail à l'aide d'observations de terrain et à participer activement à la recherche et la mise en œuvre des pistes d'amélioration des conditions de travail. Un prestataire sélectionné par le FNP de la CNRACL sera mis à disposition des employeurs retenus pour faciliter l'analyse approfondie des situations de travail et épauler l'équipe projet de l'employeur jusqu'à la finalisation de l'élaboration du plan d'actions.

La durée de l'appel à projets est de vingt-quatre mois et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **10 septembre 2021** (dossiers et demandes à envoyer à demarche-prevention@caissedesdepots.fr).

Accéder à [l'ensemble des éléments relatifs à cet appel à projets et à sa publicité](#)

[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

Le Président du Conseil d'Administration
de la CNRACL

Claude Domeizel
Membre honoraire du Sénat

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts (<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>).

La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux 22 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,4 millions d'actifs et 43 000 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit 22,2 milliards d'euros de prestations. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr>).

Contact presse :

CNRACL :

Cyril Parodi / Responsable communication
Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24
cyril.parodi@caissedesdepots.fr